
Motion 1

Les membres du Conseil National des Universités des 25ème et 26ème sections, réunis ce jour le 02 février 2009, demandent le retrait du projet actuel de modification du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 sur les statuts des enseignants-chercheurs.

Ce texte confère aux exécutifs locaux des établissements d'enseignement supérieur des pouvoirs exorbitants qui fragilisent les équilibres de la recherche et de l'enseignement au mépris de l'intérêt scientifique et de celui des étudiants.

Ils réclament que soit restitué au Conseil National des Universités son rôle d'instance collégiale de gestion des carrières des enseignants-chercheurs."

Vote : 78 pour
1 contre
1 abstention

Motion 2

Afin de protester contre le projet de décret de modification des statuts des enseignants chercheurs, les membres des sections 25 et 26 décident de ne pas transmettre au ministère les résultats de la première session de qualification et prendront définitivement position lors de la deuxième session en fonction des réponses du ministère.

Vote : abstention 5
contre 6
pour 61

Motion 3

Les membres du Conseil National des Universités des 25ème et 26ème sections, réunis ce jour le 02 février 2009, soutiennent les diverses actions dans les universités contre le projet de décret de modification des statuts d'enseignants-chercheurs.

Vote : abstention 6

Contre 0

pour 66